

La santé des aidants va s'affaiblissant... La loi de reconnaissance sera-t-elle la réponse à ce constat ?

Madame, Monsieur, chers amis,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre **8e lettre d'information**, qui détaille l'actualité des « aidants proches ». Elle est dense, en cette rentrée : **la Semaine des Aidants Proches** arrive tout doucement (du 28/09/20 au 04/10/20). L'occasion pour les aidants de souffler, de se recréer, de s'informer... Malgré la crise sanitaire qui perdure, soulignons le bel enthousiasme des organisateurs d'activités à Bruxelles et en Wallonie. Et leur (c)réactivité : les « webinaires » (des réunions menées à distance, avec des participants qui sont connectés entre eux au moyen de logiciels de réunions, via Internet) font logiquement leur apparition dans l'offre destinée aux aidants. Nous nous en inspirons aussi largement pour l'activité des ASBL Aidants Proches et Aidants Proches Bruxelles du 01/10/20 : **un colloque basé sur « l'intelligence collective »** des aidants et des professionnels, un temps d'arrêt sur ce qui a été vécu lors du (dé)confinement pour être force de propositions pour l'avenir.



Bravo !

La loi de reconnaissance des aidants, ardemment portée par notre ASBL depuis des années, aboutit enfin, ce 01/09/20 !

En plus de sa (brève) présentation, vous trouverez le lien vous menant vers le site de l'ASBL Aidants Proches, qui détaille le contenu de la loi et ses modalités concrètes. A propos de modalités, nous faisons aussi un focus sur les mutuelles : ce sont les acteurs qui seront à la manœuvre pour accompagner leurs « aidants proches-affiliés » dans leur



Focus sur les pharmaciens

Des acteurs, il en sera aussi question, à travers cette fois le prisme de la santé.

En quoi ces professionnels discrets sont-ils « aidants pour les aidants » ?

Quel regard portent-ils sur ces personnes qui viennent dans leur officine, chercher les médicaments -mais aussi, nous le verrons, des conseils ! - pour accompagner leur proche malade ?

Aussi, **comment ont-ils fait face à**

reconnaissance, voire leur **démarche pour obtenir un congé thématique spécifique.**

la crise du Covid-19, à laquelle ils ont payé un lourd tribut ? Et nous aborderons la santé des « aidants », par la présentation des résultats de l'enquête de Partenamut...

[Découvrir l'article](#)

Vive l'interactivité !

Cette newsletter est la vôtre, aidants et professionnels. Faites-nous part de votre sentiment sur son contenu !

Voyez notre sujet sur les « pharmaciens » :

quelles sont vos relations avec ce professionnel ?

Connait-il votre réalité d'aidant proche ?

Comment vous conseille-t-il ?

→ Vos informations, vos retours sont les bienvenus.

[Je donne mon avis !](#)

« Nul ne sait ce qui est bien pour l'autre »...

Vous souhaitez témoigner de votre réalité d'aidant ?

Vous estimez important d'en faire part à autrui ?

Votre apport est inestimable....

Alors, MERCI de compléter le questionnaire que l'ASBL met à votre disposition pour cela.

[Je témoigne !](#)

Actualité politique

Loi de reconnaissance des aidants proches

publiée au Moniteur belge le 25/06/20, entrant en application ce 01/09/20

Quels sont les principaux points d'attention de cette loi ?



L'ASBL Aidants Proches est plus que jamais, à vos côtés : aidants et/ou professionnels, consultez notre site Internet.

La rubrique « Foire Aux Questions » y détaille le contenu de la loi, mais aussi ses applications concrètes

[Je consulte la rubrique FAQ](#)

QUELS SONT LES PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION DE CETTE LOI ?

Elle ouvre la possibilité à toute personne accompagnant un proche en déficit d'autonomie de se faire (re)connaître auprès de sa mutuelle, comme « aidant proche » : une simple attestation sur l'honneur, suffit. Le périmètre de l'aidance reste volontairement étendu : famille, conjoints, mais aussi voisins ou amis... peuvent être « aidants proches » et s'identifier comme tels auprès de leur mutuelle. C'est le lien de proximité géographique et/ou relationnelle qui prime.

LE CONSEIL DES ASBL AIDANTS PROCHES WALLONIE & BRUXELLES



Contactez votre mutuelle

► INFORMEZ-VOUS, faites-vous connaître...

Cela ne coûte rien et cela permet de baliser l'avenir auprès d'un proche vulnérable.

► La loi n'oublie pas les « **aidants proches** » qui **épaulent justement, des personnes lourdement dépendantes**. Ils peuvent prétendre à un congé spécifique d'un mois... sous certaines conditions ! Dont par exemple :

- Une dépendance importante chez le proche aidé, dûment attestée par des échelles d'évaluation précises ;
- Une prise en charge minimum de 50 heures/mois et de 600 heures/an ;

► **A NOTER** que ce congé s'ajoute aux autres congés thématiques (parental, handicap, malade chronique, soins palliatifs...)

FOCUS SUR.... LES MUTUALITES FRANCOPHONES

quel accompagnement de leurs affiliés « aidants proches » dès le 01/09/20 ? L'ASBL Aidants Proches a sondé ses correspondants « mutuellistes » ! Profitant de l'atterrissage de la loi, elle leur a posé la question suivante : « quel est le soutien aux aidants proches que vous désirez mettre en avant (...) concernant la [loi de] reconnaissance des AP ? »

[Lire la suite](#)

Focus, agenda, évènements...

ASBL Aidants Proches Wallonie & Bruxelles

Semaine des Aidants Proches

Un **MERCI** pour les partenaires qui restent mobilisés auprès des aidants !



Semaine des Aidants Proches

Pense à moi autant que je pense à toi !

Ce moment rituel de rencontre, d'échange, d'information, de répit, se maintient grâce la ténacité des organisateurs d'activités. Celles-ci émanent de mouvements associatifs, bénévoles, de services professionnels, de pouvoirs locaux, régionaux... sur l'ensemble de la Belgique francophone.

Proposant des activités de natures diverses (répit, bien-être, information, visites...) à destination des aidants. À ce jour^[1] ce ne sont pas moins de **40 activités** qui sont d'ores et déjà référencées et accessibles sur le site de la Semaine. ^[1] Le 19/08/20.

[Je consulte le site de la semaine des Aidants Proches](#)

Nous en profitons pour remercier toutes celles et ceux qui se mobilisent, se démènent, trouvent des solutions pour que cette semaine conviviale ait lieu. Et ce, d'autant plus en cette période troublée. Covid oblige, l'offre se diversifie, via

des activités transformées en « webinaires », ces sessions à distance où les participants se connectent grâce à des applications ad hoc (Hangouts, Teams, Zoom...)



Le (dé)confinement... made in aidants proches - Préparer l'avenir par la mobilisation de notre intelligence collective

Qui dit Semaine des Aidants, dit activité de l'ASBL !

Cette année, nous décidons de passer outre le Covid-19. Une belle manière d'y faire face (en se protégeant comme il se doit, et en cultivant les moyens offerts par la technologie moderne !) a été d'inviter aidants et professionnels, à débattre ensemble ce **1er octobre à Louvain-la-Neuve** sur la manière dont le (dé)confinement a été traversé, dans ses aspects inattendus, douloureux, positifs. L'occasion d'entendre des constats d'experts (européen et belges) en matinée. Puis, durant l'après-midi, lors d'**ateliers centrés sur le « Domicile », le « Grand âge » et le « Handicap »**, de travailler sur nos expertises de terrain, nos vécus, avec l'apport de personnes-ressources, **pour établir des constats - « catalyseurs » pour la suite de nos réflexions et de nos combats**.... Et parce que cette journée est placée sous le signe de « l'intelligence collective », **quoi de plus normal que ce colloque se transforme ensuite en « actes » en « libre accès »**...

[Je consulte le programme du colloque](#)

**Inscrivez-vous !
Nous vous attendons avec impatience !**

[Je m'inscris](#)

Mais encore...

Des activités menées conjointement par

Une Mosaïque géante illustrant le "LIEN" :

Les asbl 'Respect Seniors' et 'Aidants Proches Wallonie' s'associent...



Vous êtes aidant proche, aidé, professionnel, aîné, étudiant, ... ?

À l'occasion de la **Semaine des Aidants Proches 2020**

Participez avec nous à l'élaboration d'une mosaïque géante symbolisant le LIEN à l'autre !

Alors **ENVOYEZ VOS TÉMOIGNAGES** illustrant le « LIEN » sous forme de **photos, dessins, mises en scènes visuelles de votre choix** pour le jeudi 3 septembre au plus tard.

Par courrier postal : Square Arthur Masson 1/b2, 5000 Namur / Par e-mail : namur@respectseniors.be (avec « Mosaïque SAP » en objet)



MERCI !



**Et bien d'autres idées encore pour cette Semaine !
Venez visiter le site**

Je consulte le site de la semaine des Aidants Proches

ASBL Aidants Proches Bruxelles



Dans le cadre du projet « Bruxelles Région Aidante »

L'équipe de l'ASBL Aidants Proches Bruxelles démarre début août, ses premiers groupes de réflexion. Portant sur la thématique de " la place de l'aidant proche au sein des services professionnels", leur objectif est de rencontrer le réseau bruxellois du soin et de l'aide, pour déterminer les pratiques pro-aidantes et alléger la charge des aidants. Des professionnels ont déjà répondu présents, apportant leur point de vue du terrain. L'ASBL Aidants Proches Bruxelles ne manquera pas de vous communiquer les conclusions et idées intéressantes au terme de ces rencontres !

Si vous souhaitez participer à l'un des groupes, il reste encore quelques places : bienvenue !

Je m'inscris !

Partenaire à l'honneur



L'Association pharmaceutique belge (APB)

Chaque jour, 500.000 personnes franchissent le seuil d'une pharmacie, soit un peu plus de 100 personnes /pharmacie/ jour en moyenne.

Ce « lieu de soin » décrit dans la loi, doit être réparti de manière accessible sur tout le territoire belge. A son image, le pharmacien y est ce professionnel

de santé discret, de bon conseil (que l'on soit en santé ou en maladie). Présent 7 jours/7, il l'est aussi à tous les âges de la vie, depuis la naissance jusqu'à son terme. Il est « le » référent santé, qui suit de près le médecin généraliste dans l'esprit des gens. L'un de ses buts est d'offrir un accompagnement santé qui ne se réduit pas à délivrer des médicaments face à la maladie : son rôle est d'aussi offrir une écoute, des conseils de prévention santé adaptés à la situation de chacun, depuis les personnes « en bonne santé » jusqu'aux malades chroniques. Les patients comme les aidants proches (AP) peuvent compter sur son appui essentiel.

Cet article repose sur une interview réalisée auprès de Monsieur Chaspierre, pharmacien d'officine qui a rejoint en 2014, le Comité directeur de l'APB. Il a exercé le secrétariat général de 2014 à 2016, puis en a été le vice-président puis président de 2018 à 2019. Actuellement, il exerce son dernier mandat.

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est l'association regroupant les pharmaciens indépendants. L'APB représente 4200 pharmacies sur les 4800 que compte le pays. Les 600 pharmacies restantes sont des pharmacies « coopératives » type EPC ou Multipharma. Les missions de l'APB sont variées : représentation de la profession, défense professionnelle de ses membres, développement d'informations et d'outils informatiques de support aux soins pharmaceutiques (ex. : outils de gestion des interactions médicamenteuses).

Durant la dernière législature, l'APB a collaboré avec le Ministère de la Santé afin de réfléchir à l'avenir de cette profession, au regard des 3 axes soutenus par l'APB (prévention, orientation et suivi pharmaceutique). Un exemple de réalisation concrète de l'APB ? Le Guide de bonnes pratiques pharmaceutiques (issu d'un arrêté de 2009) contient la concrétisation des « coins confidentialité » (présents dans 70 % des pharmacies).

Quel regard porte la population, sur ce professionnel de santé ?

La relation du pharmacien avec les « aidants proches » (AP) : privilégiée, parce que comprenant des points communs ?

Un constat répandu chez les pharmaciens : l'épuisement des AP ?

La « transversalité » des soins, avec qui, comment ?

Les systèmes informatiques de partage de données de santé : quels garde-fous ?

La « littératie en santé » : kesako ?

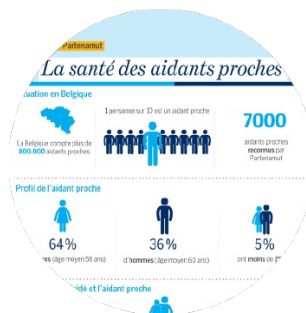
Toutes les réponses dans notre article

Lire l'article dans son intégralité

Conseil lecture

« **La santé des aidants proches s'affaiblit** » : le constat alarmant tiré de l'étude de Partenamut « Le rôle d'aidant proche a-t-il un impact sur la santé ? » (2020) Villey G., Hizette M., avec le soutien de MLOZ et UCLouvain

Cette enquête a été menée par Gladys Villey et Margaux Hizette, avec le soutien de MLOZ (Mutualités Libres-Onafhankelijke Ziekenfondsen) et de l'UCLouvain. Elle s'est construite à partir des



données mutuellistes de PARTENAMUT- Mutualités Libres. Depuis 2016, cette mutuelle a apporté une attention particulière à ses affiliés « aidants proches ».

Ses services « d'aide à la personne » ont voulu développer des axes touchant la qualité de vie, les soins, et jusqu'aux démarches de réhabilitation (revalidation) des aidants.

Concrètement, cela s'est traduit par la mise en place **d'une cellule « aidants proches »** (AP), au sein de laquelle des travailleurs sociaux utilisent une échelle estampillée « AP » développée par PARTENAMUT. Utilisée à destination de ce public-cible, elle permet l'ouverture de droits sociaux dans le cadre de l'Assurance complémentaire (AC). Accompagnement individuel, analyse de la situation de l'aidant, aspects financiers, psychologiques, propositions de répit, de formations... sont devenus des automatismes. Le tout fait l'objet d'une évaluation en interne, des besoins des AP.

A l'heure actuelle, ce ne sont pas moins de 6.500 affiliés PARTENAMUT qui sont identifiés comme « AP ». Le constat qui a motivé la présente étude est le suivant : l'AP délaisse sa santé au profit de celle de son proche. Mais comment approfondir cette prémisse, pour faire émerger des éléments saillants et donc, des recommandations ?

[Lire l'article dans son intégralité](#)

VOTRE ATTENTION !

***Vous le savez, nous fonctionnons en partie grâce vos dons !
En 2020, le taux de DEDUCTIBILITE FISCALE pour les organisations telles que la nôtre passe de 45 à 60 % !
Du coup, double merci à vous, nos généreux donateurs 😊 !***



Notre ASBL fonctionne entre autres, grâce à vos dons...

Soyez-en remerciés ! Pour nous permettre de poursuivre nos activités, de les renforcer, au service et à l'écoute des aidants, tout don sera accueilli avec gratitude sur le compte :

BE17 3631 5098 8321

Attestation fiscale pour tout don à partir de 40€

En 2020, 60% de votre don est déductible fiscalement (au lieu de 45%), s'il atteint ou dépasse 40 euros par an.

Parce qu'un jour, nous serons

#TousAidantsProches

info@aidantsproches.brussels
<https://www.aidantsproches.brussels>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit sur Aidants Proches asbl.
L'ASBL Aidants Proches respecte la législation RGPD.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Aidants Proches ASBL